



## Formation continue

CYCLE DALLOZ FORMATION - INSTITUT DE DEFENSE PENALE  
**CONSTRUIRE UNE STRATEGIE DE DEFENSE PENALE**  
De quels outils disposent aujourd'hui les avocats ?



# 8h de formation - 12 juin 2008

## Paris

CONTACT : 01 40 64 53 22

## ENQUÊTE DE POLICE ET INSTRUCTION JUDICIAIRE : QUELS RÔLES POUR L'AVOCAT ?

Hôtel Méridien Montparnasse | 9h  
19, rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris | 18h

La journée sera animée par  
**Alain Molla**  
et **Philippe Vouland**,  
de l'Institut de Défense pénale de Marseille.

Avec le témoignage de  
**Catherine Giudicelli**,  
Vice présidente, anciennement chargée des fonctions  
de juge d'instruction, chargée de formation continue  
à l'ENM, à la fin de chacune des interventions

Avec la participation de :  
**Patrick Maisonneuve**, Avocat  
**Jean-Yves Le Borgne**, Avocat  
**François Saint-Pierre**, Avocat

### PROGRAMME

#### Demandes d'actes d'instruction et d'expertise

- A l'instruction (C. pr. pén., art. 82-1, 156 s.)
- A l'audience sans instruction : citation directe et comparution immédiate

#### Initiatives procédurales de l'avocat

- La demande de nullité de la mise en examen, (C. pr. pén., art. 80-1)
- La demande de conversion du statut de mis en examen en témoin assisté (C. pr. pén., art. 80-1-1)
- L'action en clôture (C. pr. pén., art. 175-1)
- L'action en contrôle de l'instruction judiciaire (C. pr. pén., art. 221-3)

#### Argumentation écrite de la défense

- Les mémoires écrits des avocats des parties (C. pr. pén., art. 175)

#### Recherche privée de la preuve

- Expertises privées
- Investigations privées

**Vous souhaitez recevoir le programme des prochaines journées du cycle Dalloz Formation - Institut de défense pénale :**

- 22/09/08 - Partie civile et défense
- Nullités et autres exceptions de procédure pénale

**Vos coordonnées**

Tél : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_



## Bulletin d'inscription

À retourner à : Dalloz Formation - 31/35 rue Froidevaux  
75685 Paris cedex 14 ou par fax au : 01 40 64 54 69  
Pour tout renseignement : Tél. 01 40 64 53 22 / 52 85

IDP

Organisme de formation :  
Editions Dalloz  
Numéro de déclaration  
d'existence : I1753396175

Le fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (avocats, administrateurs de biens, notaires, etc.) accorde une prise en charge partielle des journées de formation, la demande devant être effectuée au minimum 15 jours auparavant.

Tél. : 01 55 80 50 00

Oui, je m'inscris à la formation **Enquête de police et instruction judiciaire** du 12 juin 2008

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Société / Cabinet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP / Ville \_\_\_\_\_

Tél / Fax / Email \_\_\_\_\_

#### Inscription :

510 € HT (TVA 19,6 %), soit 609,96 € TTC

Inclut la restauration et la documentation.

Confirmation d'inscription et convention de formation par retour de courrier.

Attestation de présence délivrée à l'issue de la journée d'études.

#### Ci-joint mon règlement à l'ordre de Dalloz par :

- Chèque bancaire                       Mandat administratif
- Chèque postal                           A réception de facture
- Virement : BNP Paribas n° 30004 01328 0001 1623321 04

#### Frais d'annulation :

200 € HT en cas d'annulation, par écrit, 15 jours avant la journée d'études.

Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise.